



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 74088

Texte de la question

Des équipes de gardiens de la paix équipés de patins à roulettes ont été créées par la police nationale. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quel est le bilan qu'il est possible de faire à ce jour sur la mise en oeuvre de cette initiative, quels sont les avantages de cette formule et les résultats atteints de façon spécifique.

Texte de la réponse

Hormis l'expérimentation menée actuellement dans le ressort de la circonscription de sécurité publique de Troyes (Aube), seule la préfecture de police de Paris dispose d'équipages de fonctionnaires de police à rollers. Mises en place dans les services qui relèvent de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) depuis 1998 et étendues, en 2001, à la direction de la police urbaine de proximité (DPUP), ces unités ont vu leurs effectifs et leurs tâches évoluer. La brigade à rollers de la DOPC, actuellement composée de 29 policiers, est aujourd'hui notamment chargée, dans le cadre de ses missions spécifiques, de l'encadrement et de la sécurisation des deux randonnées parisiennes hebdomadaires qui se déroulent le vendredi soir et le dimanche après-midi. Elle participe également à la lutte contre la délinquance routière et au contrôle du respect des dispositions du code de la route à Paris. Cette brigade joue, par ailleurs, auprès des établissements scolaires un rôle de prévention en matière de sécurité routière. Ses compétences techniques la conduisent, conjointement avec les services de la mairie de Paris, à prendre en charge des jeunes durant les vacances scolaires en vue de développer la citoyenneté et le civisme dans les milieux défavorisés. La création de la seconde structure au sein de la DPUP répond, pour sa part, à un double objectif : disposer d'effectifs de police exerçant des missions classiques de proximité et dynamiser l'image de l'institution policière. Elle est dotée de 16 fonctionnaires de police. Mise en place sur le 1er arrondissement, plus précisément sur le forum des Halles et sur le site du musée du Louvre, secteurs choisis en raison de leur fréquentation touristique et de la topographie des lieux, elle s'est vu assigner une triple mission de lutte contre la délinquance, de prévention et de répression de la délinquance routière. Elle mène quotidiennement des opérations de sécurisation sur les axes Opéra-Rivoli-Sébastopol ainsi qu'aux abords du musée du Louvre avec la mise en place quotidienne de « points de visibilité, rencontre et dissuasion », contrôles à l'occasion desquels sont verbalisés et évincés, s'il y a lieu, les auteurs de troubles. Cette unité a procédé, depuis sa création, à 595 interpellations en flagrant délit, dont une dizaine d'auteurs de vols à la tire, l'auteur d'un vol à main armée commis dans l'enceinte du Louvre des antiquaires, ainsi que deux cambrioleurs au cours de l'année 2004. Par ailleurs, 11 754 procès-verbaux (dont 7 191 pour des infractions autres que celles liées au stationnement illicite) et 2 305 procédures relatives à des activités de vente à la sauvette ont été établis.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74088

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8874

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1032